



Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 148 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents (A/74/698) et le rapport du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents (A/74/689). À l'occasion de cet examen, il s'est entretenu avec des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 9 mars 2020.

2. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, conformément à la résolution 54/19 B de l'Assemblée générale, le Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents, composé de 215 experts techniques, financiers et médicaux issus de 56 États Membres, s'est réuni du 20 au 31 janvier 2020 pour procéder à un examen complet des taux de remboursement et mettre à jour les catégories que sont le matériel majeur, le soutien logistique autonome et les services de soutien médical.

II. Incidences financières de l'examen triennal

3. Le Secrétaire général indique que les principaux résultats des travaux du Groupe de travail de 2020 sont les suivants : introduction des nécessaires de premiers secours individuels, des nécessaires d'assistance médicale sur le terrain et des modules de



chirurgie mobile ; remboursement aux pays contributeurs du déploiement prolongé d'unités militaires ou d'unités de police dans des bases opérationnelles temporaires ; élargissement des catégories de matériel vieillissant pouvant être retenues pour renouvellement aux frais de l'ONU ; renforcement de la conservation de l'environnement grâce à la synchronisation des groupes électrogènes et à la construction de plateformes dotées de bernes pour les groupes électrogènes ; ajout de nouveaux éléments de matériel majeur, notamment deux types de systèmes de drones aériens (microdrones et minidrones) et des moyens de neutralisation des explosifs et munitions (A/74/698, par. 5).

4. L'estimation des incidences financières de l'application des recommandations du Groupe de travail de 2020 figure dans l'annexe du rapport du Secrétaire général. Si l'Assemblée générale approuvait les recommandations, avec effet au 1^{er} juillet 2020, elle devrait ouvrir, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, un crédit supplémentaire estimé à 6 027 520 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu le détail du calcul du montant estimatif des incidences financières (voir annexe au présent rapport). Il a demandé, sans les obtenir, des explications sur les différences entre les chiffres présentés dans l'annexe au rapport du Secrétaire général et ceux qui figurent dans l'annexe au présent rapport. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera des précisions supplémentaires à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

5. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a également été informé qu'il n'était tenu compte, dans le tableau sur les coefficients de majoration figurant dans l'annexe au présent rapport, que des missions pour lesquelles on disposait de données géospatiales en accès libre. Il a également été informé que, si l'Assemblée générale approuvait une telle mesure, il serait procédé, pour chacune des missions concernées, à une étude des coefficients de majoration reposant sur des données géospatiales fiables et une analyse solide.

III. Questions diverses

6. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le Groupe de travail a approuvé l'introduction de banques de groupes électrogènes synchronisés composées de groupes électrogènes conformes à la norme ISO 8528 au lieu de groupes électrogènes isolés de taille optimale, ce qui permettra d'augmenter l'efficacité d'au moins 10 % (A/74/698, par. 12). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de donner, dans ses futurs rapports, davantage d'informations sur les avantages quantitatifs ou qualitatifs découlant de l'application des recommandations du Groupe de travail. Le Comité recommande également que le Secrétaire général fournisse à l'Assemblée, au moment où elle examinera le présent rapport, des informations sur les gains d'efficacité découlant de l'utilisation de banques de groupes électrogènes synchronisés.**

7. S'étant renseigné sur la question des mémorandums d'accord, le Comité consultatif a été informé qu'en règle générale, les remboursements relatifs au matériel appartenant aux contingents n'étaient effectués qu'après la signature des mémorandums d'accord correspondants. Lorsque, dans les situations d'urgence, des unités étaient déployées avant que le mémorandum d'accord ait été intégralement négocié, seuls les remboursements relatifs au personnel étaient effectués à ce moment-là et ceux relatifs au matériel appartenant aux contingents l'étaient après la signature du mémorandum d'accord, avec effet rétroactif. Par ailleurs, des réductions étaient appliquées aux montants à rembourser au titre du personnel lorsque du matériel appartenant aux contingents faisait défaut ou était inutilisable. Le Comité a

également été informé qu'à ce jour, 337 unités étaient déployées dans des missions de maintien de la paix et 17 mémorandums d'accord étaient en cours de négociation. **Le Comité consultatif compte que les mémorandums d'accord en cours de négociation seront conclus dans les meilleurs délais.**

8. En ce qui concerne le prochain Groupe de travail, le Secrétaire général indique dans son rapport que, dans sa lettre au Président de la Cinquième Commission, le Président du Groupe de travail de 2020 a proposé qu'une séance d'organisation se tienne avant la session du Groupe de travail de 2023, sur le modèle de celle qui a été organisée avant la session du Groupe de travail de 2020. Cette séance d'organisation se tiendrait à l'automne, juste avant la session du Groupe de travail de 2023, qui aura lieu en janvier, et permettrait d'élire les membres du Bureau, de proposer la création de sous-groupes de travail, de décider de la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour et d'adopter le programme de travail provisoire. Il précise également que le Secrétariat suggère que cette réunion d'organisation se tienne en novembre 2022 (A/74/698, par. 57). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le coût total de la réunion d'organisation qui s'est tenue avant la session du Groupe de travail de 2020, le 21 novembre 2019, s'était élevé à 12 733 dollars.

9. **Compte tenu de la pratique suivie par le Groupe de travail, et notant que la tenue d'une réunion d'organisation permettrait à celui-ci de tirer le meilleur parti du temps qui lui est imparti, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Président du Groupe de travail de 2020 tendant à ce qu'une réunion d'organisation précédant la session du Groupe de travail de 2023 soit tenue en novembre 2022.**

IV. Conclusion

10. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au paragraphe 58 du rapport du Secrétaire général. **Sous réserve des observations et recommandations formulées dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les recommandations du Groupe de travail de 2020 qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/74/698).**

Annexe

Détail du calcul du montant estimatif des incidences financières de l'application des recommandations formulées par le Groupe de travail

A. Incidences annuelles du déploiement de matériel supplémentaire de neutralisation des explosifs et munitions et de neutralisation des engins explosifs improvisés

1. Tous les articles mentionnés dans la pièce jointe 3 du rapport du Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents (A/74/689) sont déjà déployés. Les articles qui suivent sont de nouveaux articles dont les missions ont besoin mais qui n'ont pas encore été déployés :

- a) dosimètres personnels (pour appareil à rayons X numérique portatif) ;
- b) matériel d'identification des explosifs sur le terrain (pour jeu de matériel pour la neutralisation des engins explosifs improvisés).

2. Le montant annuel estimatif des incidences financières du déploiement de ces deux types d'articles est indiqué dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1

Estimation des incidences financières annuelles du déploiement de dosimètres personnels et de matériel d'identification des explosifs sur le terrain

(En dollars des États-Unis)

<i>Article</i>	<i>Nombre</i>	<i>Contrat de location avec services</i>	<i>Coût annuel (en dollars des États-Unis)</i>
Dosimètres personnels	12	20 (pour 2 dosimètres)	2 880
Trousses d'identification des explosifs sur le terrain	12	33	4 752
Total			7 632

B. Incidences annuelles du déploiement de kits pour aire de poser d'hélicoptère

3. Si la recommandation du Groupe de travail est approuvée, des kits pour aire de poser d'hélicoptère seront fournis, notamment, aux compagnies d'infanterie indépendantes, aux forces d'intervention rapide, aux compagnies de forces spéciales et aux compagnies de réserve. Deux kits seront fournis à chaque bataillon, et un kit sera fourni à chaque unité de la taille d'une compagnie et à chaque formation de soutien sanitaire de niveau 1. Chaque unité d'un autre type (dont les effectifs sont équivalents ou inférieurs à ceux d'une compagnie) recevra également un kit.

4. Compte tenu des déploiements auxquels il a été procédé jusqu'à présent, il faudra, si les recommandations sont approuvées, déployer 79 kits pour aire de poser d'hélicoptère.

5. Le montant annuel estimatif des incidences financières du déploiement de ces kits est indiqué dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2
**Estimation des incidences financières annuelles du déploiement de kits
pour aire de poser d'hélicoptère**
(En dollars des États-Unis)

<i>Article</i>	<i>Nombre</i>	<i>Contrat de location avec services (en dollars des États-Unis)</i>	<i>Coût annuel (en dollars des États-Unis)</i>
Kits pour aire de poser d'hélicoptère	79	47	44 556

C. Incidences annuelles du déploiement de systèmes de minidrones et de microdrones aériens

6. Le coût des systèmes de minidrones et de microdrones aériens déployés à ce jour au titre de lettres d'attribution (sept articles) est de 215 448 dollars.

7. Si la recommandation du Groupe de travail est approuvée, le taux de remboursement devrait s'élever à 214 284 dollars par an.

8. L'enregistrement des systèmes de minidrones et de microdrones aériens en tant que matériel appartenant aux contingents devrait permettre d'économiser 194 dollars par an.

D. Incidences annuelles du déploiement de nécessaires de premiers secours individuels

9. Le Groupe de travail a recommandé que chaque membre des contingents reçoive un nécessaire de premiers secours individuel complet.

10. Comme indiqué dans la pièce jointe 12 du rapport du Groupe de travail, le taux de remboursement recommandé est de 2,69 dollars par personne et par mois.

11. Compte tenu des effectifs déployés à ce jour (environ 80 000 militaires), le coût total du déploiement des nécessaires est estimé à 2 582 400 dollars par an.

E. Incidences annuelles du déploiement de nécessaires d'assistance médicale sur le terrain

12. Le Groupe de travail a recommandé qu'un nécessaire d'assistance médicale sur le terrain soit fourni à chaque unité de la taille d'une compagnie, les exigences exactes devant être déterminées dans le cadre des négociations relatives au matériel appartenant aux contingents en fonction des conditions sur le terrain.

13. D'après les informations figurant dans la pièce jointe 15 du rapport du Groupe de travail, le taux de remboursement recommandé est de 2,69 dollars par personne et par mois.

14. Compte tenu du nombre d'unités déployées à ce jour (300), le coût total du déploiement des nécessaires est estimé à 176 400 dollars par an.

F. Incidences annuelles du déploiement de kits de dosage des troponines cardiaques

15. Le Groupe de travail a recommandé que les kits de dosage des troponines fassent désormais partie des articles obligatoires pour les laboratoires de toutes les formations

de soutien sanitaire de niveau 2 et de niveau 3 et que leur coût soit pris en compte dans le taux de remboursement applicable au matériel majeur.

16. L'ajout d'un lot (de 10 kits) entraînerait une augmentation de 1,85 dollar des taux de remboursement mensuels prévus dans les contrats de location sans services des laboratoires concernés.

17. Compte tenu du nombre de laboratoires déployés à ce jour (24), le coût total du déploiement de kits de dosage est estimé à 533 dollars par an.

G. Incidences annuelles du déploiement de modules de chirurgie mobiles légers

18. Le Groupe de travail a recommandé que le module de chirurgie mobile léger fasse désormais partie des articles obligatoires.

19. D'après les informations figurant dans la pièce jointe 18 du rapport du Groupe de travail, le taux de remboursement recommandé est de 12 900 dollars par mois.

20. Compte tenu des déploiements prévus (deux modules à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali), le coût total du déploiement de ce module est estimé à 309 600 dollars par an.

H. Incidences annuelle de l'augmentation du taux de remboursement pour l'accès à Internet

21. Le Groupe de travail a recommandé que le taux de remboursement générique pour l'accès à Internet au titre du soutien logistique autonome soit porté de 3,16 dollars à 4 dollars par mois.

22. Compte tenu des effectifs déployés à ce jour (environ 80 000 militaires), cette augmentation entraînerait un coût annuel supplémentaire estimé à 806 400 dollars.

I. Incidences annuelles de l'examen des procédures de détermination des coefficients de majoration

23. Le Groupe de travail a recommandé l'adoption d'une nouvelle méthode pour le calcul des coefficients de majoration.

24. La différence entre les coûts obtenus au moyen de la méthode actuellement appliquée et ceux obtenus au moyen de la méthode recommandée est détaillée dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3
**Différence entre les coûts obtenus au moyen de la méthode de calcul
des coefficients de majoration actuellement appliquée et ceux obtenus au moyen
de la méthode recommandée**

Mission	Coefficients de majoration					Montant estimatif des incidences financières (en dollars)
	Contraintes du milieu		Logistique et conditions routières		Actes d'hostilité ou abandon forcé (pas de changement)	
	Coefficient en vigueur	Coefficient recommandé	Coefficient en vigueur	Coefficient recommandé	Coefficient en vigueur	
MINUAD	2,60	1,76	3,80	3,80	3,70	(274 533,22)
FISNUA	2,20	1,07	2,10	2,70	3,40	(176 792,80)
MINUSS	2,50	2,29	2,90	3,10	5,30	(15 536,41)
MINUSCA	2,10	2,86	3,80	3,10	5,00	89 768,42
MINUSMA	2,40	2,64	3,30	3,80	5,40	1 151 636,39
MONUSCO	1,80	3,06	2,90	2,50	4,70	1 159 689,91
FINUL	0,60	0,64	0,80	0,90	3,70	152 100,68
UNFICYP	0	0,11	0	0	1,70	906,80
Total						2 087 239,77

Abréviations : MINUAD = Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ;
FISNUA = Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; MINUSS = Mission
des Nations Unies au Soudan du Sud ; MINUSCA = Mission multidimensionnelle intégrée des
Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA = Mission
multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MONUSCO
= Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République
démocratique du Congo ; FINUL = Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; UNFICYP
= Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.